



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-004

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2022

Sommaire

Direction de l'administration pénitentiaire / Maison d'arrêt de Tarbes

65-2021-12-30-00008 - Délégation de signature (1 page)

Page 3

Direction de l'administration pénitentiaire

65-2021-12-30-00008

Délégation de signature

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse
Maison d'arrêt de Tarbes**

**A Tarbes
Le 30 décembre 2021**

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R57-7-97 du code de procédure pénale
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 07/07/2021 nommant Monsieur POTIN Patrice en qualité de Chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

Le Chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Me. COBOURG Aurélie, adjointe au Chef d'établissement à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Me. COBOURG Aurélie, adjointe au Chef d'établissement, assiste en tant que de besoin le Chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du Chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. ROLLAND Thierry-Henry, Chef de détention à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 4 : M. ROLLAND Thierry-Henry, Chef de détention, assiste en tant que de besoin le Chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du Chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes.

Article 5 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

**Fait à Tarbes
Le 30 décembre 2021**

Le Chef d'établissement

POTIN Patrice

